



Guide du
budget des écoles publiques
de la Ville de New York





Cher membre de la communauté que forment les habitants de la Ville de New York,

Avec 1,1 million d'élèves répartis dans plus de 1 700 établissements scolaires, le Département de l'Éducation de la Ville de New York (DOE) est le plus grand système scolaire du pays. Nul ne peut s'étonner qu'il ait un budget qui dépasse celui de tous les autres districts scolaires de la nation. Le budget total du DOE pour l'année scolaire 2012-2013 s'élève à 23,8 milliards de dollars.

Nous avons conçu cette brochure à partir du Plan budgétaire de la Ville de New York pour vous aider à comprendre nos recettes et dépenses. Ce guide vous donnera les clés pour mieux saisir d'où viennent nos recettes, ce qu'elles couvrent et à quoi elles nous servent. Vous trouverez aussi les raisons expliquant pourquoi certains fonds doivent impérativement financer tel ou tel programme alors que l'affectation d'autres sommes est plus libre.

Le site Internet du DOE est également un puits d'informations sur le budget. Pour consulter les rapports mensuels des dépenses, plus de détails sur la ventilation budgétaire, et les budgets de chaque établissement scolaire, allez à nyc.gov/schools. En outre, j'invite vivement les parents, qui s'interrogent sur le budget, à en parler avec le chef de l'établissement scolaire de leur(s) enfant(s) ou les responsables des organisations de parents d'élèves. S'impliquer dans l'association de parents est aussi un excellent moyen pour les parents de participer aux procédures budgétaires de l'établissement scolaire de leur(s) enfant(s).

J'espère que ce guide vous aidera à mieux comprendre comment fonctionne notre budget et que vous le ferez connaître aux gens que vous connaissez, et qui ont des questions sur le sujet.

Dennis M. Walcott
Le Chancelier

Ventiler les 19,2 milliards de dollars de notre budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de l'année scolaire 2012-2013 du Département de l'Éducation de la Ville de New York était de 19,2 milliards de dollars. Autrement dit, pour faire fonctionner nos établissements scolaires et payer nos enseignants, chefs d'établissement et autres personnels, il nous faudra dépenser 19,2 milliards de dollars pendant l'année fiscale 2013.

Budget de fonctionnement Les recettes de notre budget de fonctionnement couvrent les dépenses nécessaires à nos établissements scolaires pour continuer à fonctionner. Elles financent le coût de la main-d'œuvre (rémunération des employés à temps complet) et d'autres dépenses (fournitures, biens et services). L'argent du Fonctionnement nous sert à payer, entre autres, les salaires des chefs des établissements scolaires et des enseignants, les manuels scolaires, les programmes après les heures normales de cours, les repas de cantine, ainsi que le chauffage et la climatisation des bâtiments scolaires. Il finance également l'appareil administratif central et les dispositifs d'appuis délocalisés.

Les fonds transférés par l'intermédiaire du Département de l'Éducation (DOE) font aussi partie de notre budget de fonctionnement mais ne peuvent servir qu'à la couverture des dépenses hors DOE. Ils correspondent aux montants attribués à des programmes, administrés par des organismes extérieurs au Département de l'Éducation (DOE), destinés à des élèves d'école publique ou privée. Par exemple, les sommes versées aux écoles à charte, ou certaines subventions fédérales ou de l'État réservées au financement d'écoles privées, sont transférées par le biais du DOE, afin que les élèves bénéficiaires reçoivent l'instruction que la loi rend obligatoire. En d'autres termes, cet argent *pass*e par notre budget; en anglais on parle de *pass-through costs*. Pour l'année scolaire 2012-2013, les fonds transférés ont atteint un total de presque 2,6 milliards de dollars, dont 1,7 milliard affecté au financement de services d'éducation spécialisée fournis dans des écoles qui ne dépendent pas du DOE, 71 millions ont été versés à des écoles privées, confessionnelles ou yeshiva par exemple, et 865 millions à des écoles à charte.

Cette année, notre budget comprend aussi 4,6 milliards de dollars pour couvrir le paiement des pensions retraites, et autres prestations, versées aux employés, et rembourser les emprunts contractés pour des projets capitaux, l'élevant à un total de 23,8 milliards de dollars.

Pensions À l'instar des autres employeurs, nous contribuons au paiement des pensions de notre personnel (sommes versées, à intervalles réguliers, en plus des salaires, à des employés ou à leurs ayants-droits, pour leurs services faits, généralement destinées à financer leur retraite). Ces sommes sont comptabilisées dans notre budget total mais ne peuvent servir à faire fonctionner, à proprement dit, le système scolaire. Nous sommes tenus de les affecter au paiement des pensions des enseignants, chefs d'établissement et autres employés. Les montants, correspondant à notre contribution au versement des pensions, sont fixés lors des accords de conventions collectives signés avec les syndicats, ils dépendent de la conjoncture économique.

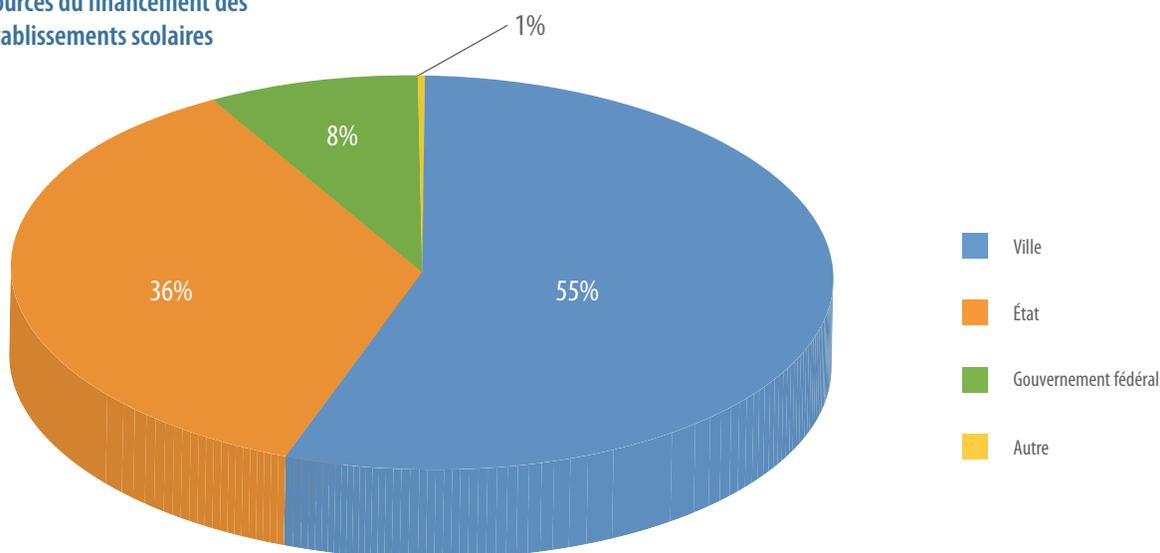
Services de la dette Les emprunts financent la construction et la rénovation des bâtiments scolaires. Nous empruntons de l'argent en émettant des obligations pour financer ces projets de construction. C'est la même démarche que lorsqu'un particulier fait un prêt immobilier pour s'acheter un logement. Chaque année, nous devons rembourser une part du capital emprunté et les intérêts qui vont avec.

L'année scolaire 2012-2013 correspond à l'année fiscale 2013, dont l'abréviation est FY13. Tous les ans, l'année fiscale du Département commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin de l'année suivante. L'année fiscale 2014 débutera le 1^{er} juillet 2013 et se terminera le 30 juin 2014.

D'où vient notre argent ?

Nous avons trois sources principales de financement : La Ville de New York, l'État de New York et le gouvernement fédéral. Les législateurs, de chaque niveau, décident le montant des dotations. Voici comment se répartissent les sommes pour l'année 2012-2013 :

Sources du financement des établissements scolaires



Source : Budget de l'année fiscale 2013 établi suite à la proposition de celui de l'année fiscale 2014

Ville

New York City est notre principal bailleur de fonds. Pour l'année fiscale FY13, la Ville nous a versé 13,2 milliards de dollars, soit 55% du total de nos recettes. La majeure partie des fonds versés par la Ville viennent de ses recettes fiscales. Ces dernières sont le fruit de taxes locales, impôts fonciers, impôts sur les revenus ou taxe de vente.

État

L'État de New York est notre deuxième plus gros bailleur de fonds. Pour l'année fiscale FY13, l'État nous a versé 8,5 milliards de dollars, soit 36% du total de nos recettes. La dotation de l'État est calculée, principalement, par rapport au nombre et au type d'élèves inscrits dans les établissements scolaires publics de New York City.

Gouvernement fédéral

La contribution du gouvernement fédéral s'est élevée à pratiquement 1,9 milliard de dollars pour l'année scolaire 2012-2013, soit 8% de nos recettes budgétaires pour l'année fiscale FY13. Ces fonds sont en grande partie versés sous forme de subventions Titre I à affecter aux dispositifs d'appuis aux élèves issus de ménages à faibles revenus. L'argent que donne l'État fédéral a aussi pour objet de payer les repas scolaires gratuits ou à tarif réduit et certains services d'éducation spécialisée spécifiques.

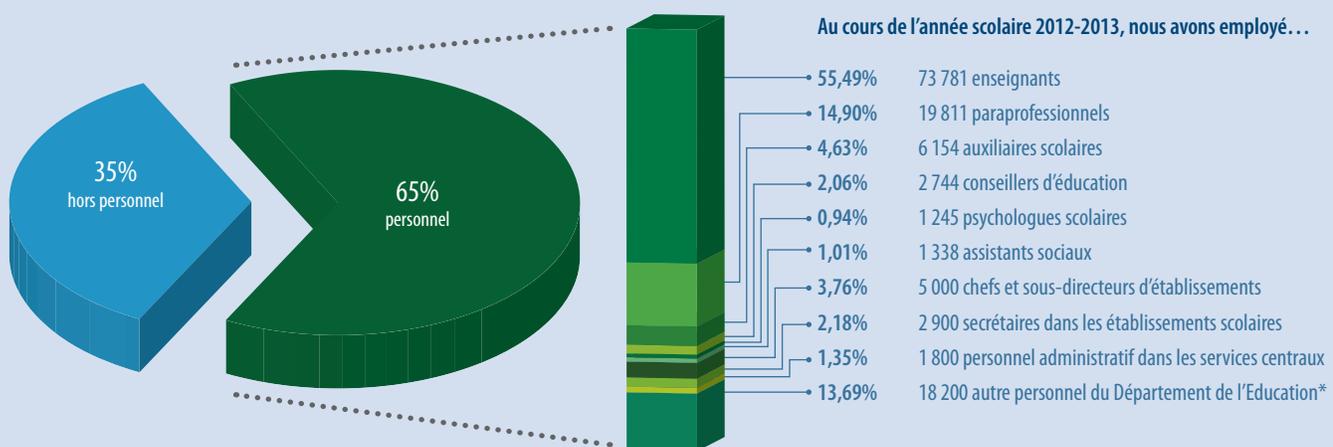
Comment dépense t'on notre argent ?

La majeure partie de nos revenus couvre les salaires et prestations versés à nos employés, qui travaillent au sein des établissements scolaires, ou à leur service, et dont le nombre s'élève à près de 133 000 personnes.

Charges et frais de personnel

Pour l'année fiscale FY13 (d'après les chiffres établis suite à adoption du budget suivant pour l'année fiscale 2014 - FY14), 65% du total des dépenses budgétaires de fonctionnement, soit 12,44 milliards de dollars, sont liés à la rémunération du personnel employé. Plus de 85% de ces employés sont des enseignants, chefs ou sous-directeurs d'établissement

scolaire, conseillers d'éducation, secrétaires, auxiliaires scolaires, paraprofessionnels, et autre personnel scolaire, qui, dans leur travail, côtoient directement nos élèves. Pour FY13, environ 1 800 employés (1% du personnel total du Département) de l'appareil administratif central ont servi d'appuis aux efforts menés dans nos écoles. Le reste du personnel hors écoles représente 14% du total.



*Coordinateurs des parents, travailleurs familiaux, thérapeutes, infirmiers, assistants restauration scolaire, et autre personnel opérationnel/de terrain comme les Superintendents, membres du Comité pour l'éducation spécialisée, gardiens etc. ; Source : April 2013 Actuals Headcount

Salaires, charges & prestations

Les enseignants et chefs d'établissement scolaire sont rémunérés en fonction des termes des contrats passés avec leurs syndicats.

Le salaire des enseignants est basé sur leur ancienneté (années d'expérience) et leurs qualifications (niveau de diplôme). Un enseignant, avec un niveau de qualification minimum, aura, par exemple, un salaire de base de 45 530 \$ pendant sa première année, alors que son homologue, qui a 22 ans d'expérience et un Master, peut percevoir un salaire de base de 100 049 \$.

Les salaires des chefs d'établissement sont calculés en fonction des années d'expérience, de la taille et du type d'école. Par conséquent, le proviseur chevronné d'un grand lycée sera mieux payé que le directeur d'une petite école primaire dans sa première année.

Ces montants de salaires ne comprennent pas les prestations et autres charges versées en plus des traitements. Si l'on inclut

Estimation du salaire moyen des enseignants 73 800 \$
 Estimation du salaire moyen des directeurs-adjoints d'établissement scolaire 118 000 \$
 Estimation du salaire moyen des chefs d'établissement scolaire 142 000 \$

les cotisations pour *Medicare*, la sécurité sociale, les pensions, la couverture maladie et dentaire, et l'assurance chômage, le coût total du personnel dépasse largement la simple somme des salaires versés. La part moyenne des charges sociales équivaut à environ un tiers du salaire annuel de l'employé. Pour l'année scolaire en cours, nous dépensons 6 milliards de dollars en charges, pensions et autres prestations au bénéfice de nos employés.

Dépenses hors frais de personnel

Environ 35% de nos dépenses budgétaires de fonctionnement couvrent des frais hors personnel. Il s'agit de tous les autres postes de dépenses, de l'achat de livres, crayons et papier par les écoles, au financement de l'éducation spécialisée en pré-Kindergarten, en passant par les sommes versées aux écoles à charte, ou pour payer les services offerts par des prestataires extérieurs (comme les bus scolaires et les appuis d'éducation spécialisée fournis sous contrat), ou encore les paiements qu'effectue l'administration centrale pour les bâtiments et la restauration scolaires, et le règlement des factures de chauffage par exemple.

Répartir les enveloppes budgétaires

Pour l'année scolaire 2012-2013, plus de 8,8 milliards de dollars, pris sur nos dépenses de fonctionnement, ont alimenté directement les budgets des établissements scolaires. Nous transférons des fonds aux écoles sous quatre formes différentes.

Le Fair Student Funding (FSF - financement équitable pour chaque élève) est la première voie de financement de la plupart des établissements scolaires. Les chefs d'établissement scolaire décident de l'utilisation de ces fonds, destinés à couvrir les frais d'instruction élémentaires. Au départ, un montant forfaitaire est fixé pour tous les établissements scolaires. La valeur du FSF augmente ensuite en fonction des inscriptions et effectifs scolaires. Une somme est donnée, aux établissements scolaires, pour chaque élève en fonction de son grade. Elle est plus importante pour les élèves issus de ménages à faibles revenus ou dont les résultats scolaires sont insuffisants, pour ceux dont l'anglais n'est pas la langue maternelle (dits ELL), et/ou pour ceux qui nécessitent des dispositifs d'éducation spécialisée. Certains lycées, comme les lycées techniques et professionnels, reçoivent un supplément par élève.

Le FSF n'est pas versé à certains établissements comme les écoles d'éducation spécialisée ouvertes aux élèves de toute la ville, ou les centres qui dispensent un enseignement alternatif. Ces institutions, accueillant des populations d'élèves très spécifiques, bénéficient de financements selon d'autres modalités.

Les ressources dites affectées (qui doivent financer un objet précis) distribuées par l'État et le gouvernement fédéral ne peuvent être allouées et utilisées qu'en vertu des instructions fédérales ou de l'État. Cela signifie que tous les établissements scolaires n'ont pas droit à cet argent. Les fonds Titre I (pour lutter contre la pauvreté) et IDEA (pour les élèves handicapés) sont de parfaites illustrations des ressources, dites affectées, allouées par le gouvernement fédéral. Ils doivent subventionner des projets d'activités supplémentaires spécifiques. Ils ne peuvent généralement pas financer les activités ordinaires faites en classe ou, les programmes déjà menés, après les heures normales de cours.

Les fonds des Contrats pour l'Excellence (Contracts for Excellence - C4E), par exemple, comptent parmi les ressources, dites affectées, données par l'État. En 2007, un juge a statué qu'il était du devoir de l'État de New York de fournir un financement

équitable aux districts scolaires qui en avaient besoin, Ville de New York incluse. Toutefois, en raison des contraintes budgétaires, l'État est, malgré tout, tenu de transférer la totalité des fonds exigés par la loi. Il faut que les C4E aident nos élèves qui en ont le plus besoin et les établissements scolaires aux plus mauvais résultats.

Les Fonds réservés à certains programmes sont distribués aux établissements scolaires pour payer des programmes spécifiques, comme l'initiative des coordinateurs de parents ou les fonds de lancement de nouvelles écoles par exemple. En règle générale, cet argent ne peut servir qu'à financer certains programmes, biens ou services.

Les autres fonds destinés à l'éducation spécialisée aident les établissements scolaires à payer les dispositifs obligatoires, supplémentaires d'éducation spécialisée ou les services associés, comme : l'éducation physique adaptée (pour les handicapés), le traitement des troubles du langage, le suivi-conseil, l'orthophonie, l'orthoptie, l'ergothérapie ou la physiothérapie. Ces fonds viennent compléter ceux de l'éducation spécialisée versés aux établissements scolaires dans le cadre du FSF, qui couvre l'instruction d'éducation spécialisée dispensée en classe.

Quelles dépenses les budgets des établissements scolaires couvrent-elles ? Nos chefs d'établissement scolaire ont, en collaboration avec l'ensemble des personnes impliquées dans la vie scolaire, un contrôle significatif des ressources de leur établissement. La majeure partie des dépenses des budgets des établissements scolaires servent à couvrir les frais de personnel, les cours et activités après les heures normales de cours, les manuels scolaires et d'autres équipements et fournitures. Toutefois, les chefs d'établissement n'affectent aucun fond à la restauration scolaire, au transport des élèves, au règlement des factures de chauffage et de climatisation des bâtiments, ou au financement de la sécurité, qui ne font pas partie de leurs attributions budgétaires. Ces dépenses sont gérées par l'appareil administratif central.

Savoir comment tel ou tel établissement scolaire dépense son argent vous intéresse ? Les budgets des établissements scolaires sont consultables en ligne. Allez à nyc.gov/schools et tapez le nom de l'établissement scolaire dans la barre de recherche. Les données budgétaires sont publiées sur la page [Statistics](#).



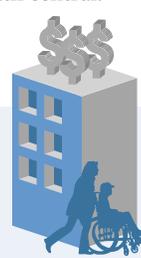
Les chefs d'établissements scolaires décident de l'utilisation des fonds



Au départ, chaque établissement scolaire reçoit un montant forfaitaire de : 225 000 \$



Les sommes allouées augmentent en fonction des inscriptions et effectifs scolaires



Les sommes allouées sont plus élevées s'il y a plus d'élèves issus de ménage à faibles revenus, ayant des besoins spéciaux, non-anglophones, ou dont les résultats scolaires sont insuffisants



Certains lycées reçoivent une somme supplémentaire par élève

Budgéter la construction et la rénovation des établissements scolaires

Nous n'inscrivons pas les dépenses, de construction de nouveaux établissements scolaires, réparations ou rénovation du parc existant, dans la section Fonctionnement de notre budget. Elles apparaissent dans notre plan d'investissements (capital plan). Notre plan actuel d'investissements couvre les années fiscales 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. Il prévoit des projets dont le coût total s'élève à 11,8 milliards de dollars. Il divise les comptes selon deux grands types de dépenses : celles qui permettent d'accueillir un plus grand nombre d'élèves ou d'occuper des locaux supplémentaires (capacity investment) et celles qui financent l'amélioration du parc scolaire existant (capital investment).



Les investissements dits de *Capacity* concernent tous les projets permettant l'occupation de nouveaux locaux scolaires. Notre plan d'investissements en cours alloue presque 4,5 milliards de dollars aux investissements dits de *Capacity*.

3,56 milliards de dollars

pour l'ouverture de places supplémentaires pour les élèves

690 millions de dollars

pour le remplacement de locaux scolaires, qu'on ne pourrait, sinon, plus occuper

210 millions de dollars

alimentant les partenariats avec des écoles à charte

Les investissements dits de *Capital* couvrent l'amélioration et la rénovation des bâtiments et équipements de notre parc actuel. Le plan d'investissements actuel prévoit plus de 7 milliards de dollars en investissements dits de *Capital*.

3,16 milliards de dollars

pour le programme d'amélioration des bâtiments

1,62 milliards de dollars

pour le financement des travaux et équipements prévus dans le cadre de l'initiative « Les enfants d'abord » (Children First)

1,97 milliards de dollars

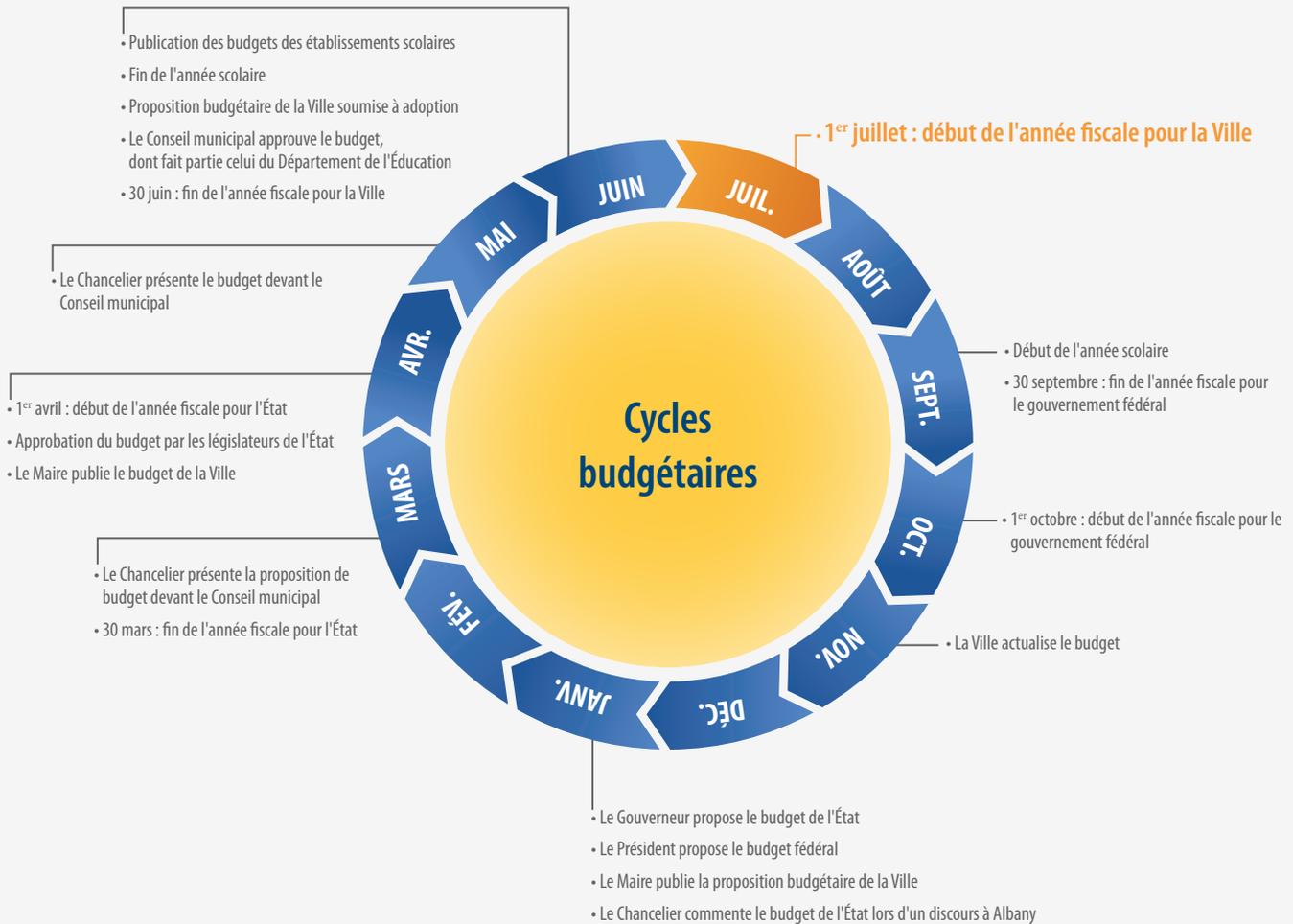
pour les travaux des programmes obligatoires

620 millions de dollars

alloués par le Conseil municipal, du président du borough et le Maire — pour exécuter le Programme du Conseil

L'Agence de construction des bâtiments scolaires de la Ville de New York (New York City School Construction Authority - SCA) est chargée de la construction et rénovation de l'ensemble des écoles publiques de New York City. C'est, en outre, la SCA qui élabore et amende le Plan quinquennal d'investissements (Five Year Capital Plan).

Les cycles budgétaires respectifs de la Ville, de l'État et du gouvernement fédéral sont différents.



Pour connaître le budget simplifié d'un établissement scolaire particulier et les fonds qui lui sont alloués, visitez :

- tinyurl.com/cewba26
- tinyurl.com/d2pbubr

Pour lire une vue d'ensemble du budget et les montants révisés de *Fair Student Funding* (FSF) accordés à un établissement scolaire précis, allez à :

- schools.nyc.gov/AboutUs/funding/schoolbudgets
- schools.nyc.gov/AboutUs/funding/FSFDetail